Règlement de l'Octopus Trail 2026.

La Course Octopus Trail 2026 est organisée à Saint-Jouan-des-Guérets le **20 décembre 2026**.

Lieu : rue de la Croix aux Merles, 35430 Saint-Jouan-des-Guérets, France
Épreuves : trail de 10,4 km et course enfants de 2,5 km
Départs : course enfants à 9 h 30, trail à 10 h 30

1. Épreuves et tarifs

Trail

- Tarif d'inscription : **10 €**, pour tous les participants.
- Épreuve limitée à **250 participants**.
- Durée maximale : **2 heures**. La fin de course est prévue à 12 h 30.

Course enfants

- Épreuve gratuite de 3km, ouverte aux enfants à partir de **6 ans**.
- Limite de **30 enfants** et jusqu'à **20 adultes accompagnants**.
- Il est conseillé de prévoir un adulte accompagnant pour trois enfants. L'adulte accompagnant n'a pas à s'inscrire à la course.

La capacité totale annoncée pour la manifestation est de **300 participants**.

2. Organisateur

L'événement est organisé par **Octopus Sport**, structure spécialisée dans l'encadrement et l'accompagnement sportif, proposant notamment du coaching individuel, du sport santé et des cours collectifs. Octopus Sport assure l'organisation technique et administrative de la manifestation et s'appuie sur l'association du **CJF Saint-Malo Athlétisme** pour la gestion des bénévoles.

3. Parcours

Les parcours passent par Saint-Jouan-des-Guérets et longent les bords de Rance sur une grande partie de leur itinéraire.

Le trail mesure **10,4 km** soit **11,6 km-effort**, avec un dénivelé positif et négatif de **120 m**.

4. Inscriptions

Les inscriptions aux deux épreuves se font sur la plateforme **NEXTRUN**. L'inscription à la course enfants peut également être effectuée sur place le jour de l'événement, dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions ouvriront le **25 novembre 2026 à 18 h**. Elles pourront être clôturées sans préavis.

5. Conditions de participation et justificatifs

Trail

Le trail est ouvert aux coureurs âgés d'au moins **16 ans**, correspondant à la catégorie Cadet (U18) de la Fédération française d'athlétisme. Le justificatif requis devra être transmis avant le **18 décembre 2026**.

Conformément à l'article L. 231-3 du Code du sport, la participation est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence **Athlé Compétition**, **Athlé Entreprise** ou **Athlé Running** délivrée par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit, pour les non-licenciés, d'une attestation indiquant que le participant a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (PPS)** mis en place par la FFA. Le PPS doit avoir été effectué au maximum un an avant la date de la manifestation. Il est accessible sur pps.athle.fr.

Les licences FFA **Santé**, **Encadrement** et **Découverte** ne sont pas acceptées. Une licence délivrée par une autre fédération, notamment une licence de triathlon, ne peut pas remplacer les justificatifs ci-dessus. Aucune inscription au trail ne sera validée sans justificatif conforme.

Course enfants

La course est ouverte aux enfants à partir de 6 ans. La lecture et l'acceptation du présent règlement sont nécessaires à l'inscription.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal. Une autorisation parentale devra être fournie pour que l'enfant puisse participer. Il est recommandé qu'un adulte accompagne au maximum trois enfants.

6. Bourse aux dossards

Si une épreuve est complète, une bourse aux dossards sera mise en place sur **NEXTRUN**. Les participants ne pouvant plus prendre le départ pourront proposer leur dossard par l'intermédiaire de cette plateforme.

7. Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera possible uniquement sur place, à la **salle des loisirs de Saint-Jouan-des-Guérets**, à partir de **8 h 30**.

8. Engagements des participants

Les participants s'engagent notamment à :

- Respecter les villes traversées, qui sont des espaces partagés ;
- Respecter les autres concurrents, les bénévoles et les personnes rencontrées sur le parcours ;
- Prendre conscience de l'incidence de leurs actes sur l'environnement et agir en conséquence ;
- Privilégier, dans la mesure du possible, le covoiturage, les transports en commun et le train ;
- Utiliser les contenants prévus pour les déchets, notamment à proximité de la zone de départ et d'arrivée.

9. Ravitaillements

Les deux courses se déroulent en autosuffisance. Aucun ravitaillement ne sera proposé sur les parcours. Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

10. Chronométrage et récompenses

Les épreuves ne sont **ni chronométrées ni classées**. Aucun classement officiel ne sera établi et aucune récompense ne sera remis aux participants.

11. Sécurité

À l'occasion de cette première édition du trail organisé à Saint-Jouan-des-Guérets par Octopus Sport, qui pourra réunir jusqu'à 250 participants, un dispositif spécifique sera déployé afin de contribuer à la sécurité des coureurs, des bénévoles et du public tout au long de la manifestation.

La sécurisation du parcours s'appuiera notamment sur la mobilisation d'une vingtaine de signaleurs bénévoles, avec le soutien du CJF Athlétisme, organisateur notamment du Semi-Marathon Cancale–Saint-Malo. Répartis aux intersections et aux endroits stratégiques du parcours, les signaleurs auront pour mission de prévenir les risques, d'informer les usagers et de veiller au bon déroulement de l'épreuve.

Un balisage spécifique permettra aux participants de suivre le parcours. Chaque coureur devra rester vigilant, respecter les indications des signaleurs et le balisage, ainsi que se conformer strictement au Code de la route. Une attention particulière devra être portée aux traversées et aux portions empruntant des voies ouvertes à la circulation.

Deux personnes titulaires du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1) seront présentes pendant la manifestation. Elles disposeront de trousses de

premiers secours afin d'intervenir en cas de blessure ou de malaise et d'apporter les premiers soins, dans l'attente, si nécessaire, de l'arrivée des services de secours.

Des bénévoles seront également présents aux zones de départ et d'arrivée afin d'encadrer les participants, de fluidifier les déplacements et de prévenir les risques liés à l'affluence du public.

L'organisation travaillera en coordination avec les services concernés et les autorités compétentes en amont de l'événement afin d'anticiper les besoins et de mettre en œuvre les mesures nécessaires au bon déroulement de cette première édition.

En cas d'accident, chaque participant est invité à porter assistance et à prévenir un signaleur ou un membre de l'organisation. Les participants doivent respecter les consignes des signaleurs et des personnes chargées des secours.

12. Assurance et responsabilité

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, Octopus Sport a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés ainsi que celle des participants à la Course EDT Émeraude.

Concernant la responsabilité civile des participants, cette garantie porte sur les accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion de l'épreuve. Elle intervient en complément ou à défaut de toute autre assurance dont ils pourraient bénéficier. Un justificatif d'assurance pourra être communiqué sur demande.

Assurance individuelle accident

Il est vivement recommandé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisation conseille aux personnes ne disposant pas d'une couverture complémentaire adaptée de souscrire à l'assurance proposée par son partenaire Assur-Connect. Selon les informations communiquées par ce partenaire, cette assurance couvre notamment les blessures en entraînement et en compétition, les frais médicaux, la responsabilité civile personnelle, les frais de recherche et de secours ainsi que l'assistance rapatriement sur la base des frais réels.

Informations : running.assur-connect.com
Contact : contact@assur-connect.com — +33 1 85 73 31 15

Dommages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages matériels (vol, bris, perte, détérioration, etc.) subis par les biens des participants, avant, pendant ou après l'épreuve.

13. Droit à l'image

L'autorisation d'utilisation de l'image est acceptée lors de l'inscription. Elle autorise les organisateurs de la Course EDT Émeraude, leurs ayants droit, partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le participant pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tout support, notamment promotionnel ou publicitaire, dans le monde entier et pour la durée prévue par les lois et règlements applicables.

14. Annulation, modification ou report

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de conditions météorologiques défavorables ou extrêmes (notamment tempête, orage ou inondation), ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, **Octopus Sport** se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier le parcours.

En cas d'annulation, les participants seront remboursés à hauteur de **50 %**.
L'organisateur pourra privilégier le report de la manifestation.